

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04754

Numéro SIREN : 833 772 437

Nom ou dénomination : AB JUMPING

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/025612

Désignation de l'entreprise <u>AB JUMPING SAS</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>24 Avenue Bellevue 31500 TOULOUSE</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>7</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>										8	3	3	7	7	2	4	3	7	0	0	0	1	2										
8	3	3	7	7	2	4	3	7	0	0	0	1	2																						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																															
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>31/12/2021</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>31/12/2021</u>	
										Exercice N clos le																									
										<u>31/12/2021</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014		016																													
	Immobilisations corporelles *		028	141 694	030	81 014				60 680																									
	Immobilisations financières * (1)		040	4 620	042					4 620																									
	Total I (5)				044	146 314	048	81 014			65 300																								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060	117 622	062				117 622																									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	30 000	070				30 000																									
		Autres * (3)		072	35 611	074				35 611																									
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084	37 643	086				37 643																										
	Charges constatées d'avance *		092	1 806	094				1 806																										
	Total II				096	222 681	098				222 681																								
	Total général (I+II)				110	368 995	112	81 014			287 981																								
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					5 000																									
	Écarts de réévaluation				124																														
	Réserve légale				126					97																									
	Réserves réglementées *				130																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																														
	Report à nouveau				134																														
	Résultat de l'exercice				136					440																									
	Subventions d'investissement				137																														
	Provisions réglementées				140																														
	Total I				142					5 537																									
Provisions pour risques et charges				Total II	154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					116 968																									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					21 380																									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	124 835				144 095																									
	Produits constatés d'avance				174																														
Total III				176					282 444																										
Total général (I + II + III)				180					287 981																										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		5 583																									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	23 579		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		15 000																									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme

N. B. ✓

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB JUMPING SAS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 13/11/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	58 417
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	8 552
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2 925
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	69 894
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	85 070
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(5 501)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	6 007
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	54 671
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 382	244	1 436
	Rémunérations du personnel *					250	4 260
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252	2 332
	Dotations aux amortissements *					254	27 538
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	15	
Total des charges d'exploitation (II)						264	175 827
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(105 933)
Produits financiers (III)		280	29	Charges financières (V)		294	1 181
Produits exceptionnels (IV)						290	111 095
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 ^{octies}) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	4 010
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(440)
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	440
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	440	314	
Régime d'impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	(440)		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			217		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986	ZFU-TF (44. octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRI (44. tierdecies)			127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	ZFANG 11 quaterdecies			345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 terdecies)			992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit					346	6 811
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			655	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies F)			990	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	6 811
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables *				14	143		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	6 811

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

AB JUMPING SAS

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 674	442		444		446	14 674				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	137 848	462	5 583	464	19 900	466	123 532				
	Autres immobilisations corporelles	470	3 489	472		474		476	3 489				
Immobilisations financières		480	4 620	482		484		486	4 620				
TOTAL		490	160 631	492	5 583	494	19 900	496	146 314				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		493		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 830	532	2 436	534		536	6 267		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	63 864	552	24 509	554	16 760	556	71 613		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 542	562	592	564		566	3 135		
TOTAL		570	70 237	572	27 538	574	16 760	576	81 014		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Matériel de trans									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % *	15 % ou 12,8 % *	0 % *					
1	19 900	16 760	3 140	15 000	11 850								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	19 900	580	16 760	582	3 140	584	15 000	586	11 850	588		589
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595
TOTAL					596	11 850	585		597			599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AB JUMPING SAS						Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL		770	775				
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
				780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	14 143				
Déficits transférés de plein droit (article 209 (I-2) du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	14 143				
Déficits de l'exercice		960	6 811				
Total des déficits restant à reporter		970	20 955				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	9 207
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	20 363
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise AB JUMPING SAS
Adresse 24 Avenue Bellevue 31500 TOULOUSE

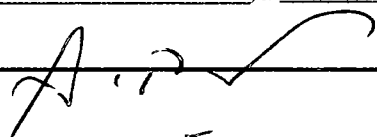
du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2022 . . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>Alexandre BOSC</u> <u>Président</u>		À <u>TOULOUSE</u> , le <u>06/05/2023</u> Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AB JUMPING SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24 Avenue Bellevue

31500 TOULOUSE
R.C.S : 833772437

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,
À 18 heures,

Les associés de la société **AB JUMPING SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alexandre BOSC, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 440,00 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 440,00 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **440,00 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 402,78 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 37,22 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les Associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération allouée à Monsieur Alexandre Bosc au cours de l'exercice civil 2022, s'élevant au montant brut de 4 260 €. Cette rémunération est fixée au titre des fonctions de Président qu'il occupe au sein de la Société. Sauf modification ultérieure, cette nouvelle rémunération est maintenue pour l'exercice civil débutant le 1er janvier 2023.

En outre, le Président a droit au remboursement des frais de déplacement et de représentation engagés au titre de ses fonctions, sur présentation des justificatifs d'usage.

En sus des rémunérations ci-dessus la société prendra en charges les cotisations patronales en cours dans les mêmes conditions et dans la limite des plafonds sociaux et fiscaux (2 381 euros pour 2022)

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bosc', with a stylized flourish at the end.

Les Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bosc', with a stylized flourish at the end.

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 287 981,14 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 440,00 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Certifié conforme



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	14 674			14 674	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	137 848	5 583	19 900	123 532	
Autres immobilisations corporelles	3 489			3 489	
Immobilisations financières	4 620			4 620	
TOTAL	160 631	5 583	19 900	146 314	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	3 830	2 436		6 267
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport	63 864	24 509	16 760	71 613
Autres immobilisations corporelles	2 542	592		3 135
TOTAL	70 237	27 538	16 760	81 014

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

AB JUMPING SAS
S.A.S. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24 Avenue Bellevue

31500 TOULOUSE
R.C.S : 833772437

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **66 968,74** Euros contre **318 804,86** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **175 827,09** Euros pour l'exercice, contre **367 506,39** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **54 670,98** Euros au 31/12/2022 contre **90 716,54** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 435,58** Euros au 31/12/2022 contre **1 433,88** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **4 260,00** Euros au 31/12/2022 contre **5 508,00** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **2 332,41** Euros au 31/12/2022 et **2 868,18** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **27 538,00** Euros au 31/12/2022 contre **30 073,25** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 152,23** Euros, contre **-504,10** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **107 085,24** Euros au 31/12/2022, contre **48 068,28** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **440,00** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons développer notre activité sur de nouveaux secteurs.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient plus de filiale (fermeture Habode)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes : aucune

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes : aucun

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **146 314,03** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **81 014,35** Euros, soit un montant net de **65 299,68** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **90 394,12** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **117 621,67** Euros, contre **112 120,75** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **103 253,77** Euros, contre **190 427,34** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **5 537,22** Euros, contre **5 097,22** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **282 443,92** Euros contre **387 844,99** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **69 894,08** Euros au 31/12/2022, contre **319 942,21** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **-21 152,12** Euros, soit **-36,21 %** pour l'exercice clos le 31/12/2022, contre **73 033,52** Euros, soit **23,71 %** l'année précédente. Un de nos chevaux a été déprécié et a perdu de la valeur.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-105 933,01** Euros, contre **-47 564,18** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice de 440,00** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 402,78 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 37,22 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à TOULOUSE
Le 02/06/2023

Le Président

